

DELIBERATION N° 2005/01-01 - AIDE AUX SINISTRES D'ASIE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la Ville de Ludres s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des populations frappées par le violent raz de marée du 26 décembre dernier.

Des milliers de personnes sont privées de tout, et notamment les enfants qui n'ont plus de famille. Ces enfants font l'objet d'un intérêt tout particulier de la part de l'organisation UNICEF, qui intervient non seulement pour les aider mais également pour les protéger.

Il invite les membres du Conseil Municipal à soutenir l'action de l'UNICEF en versant une somme de 4 000 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de verser à l'UNICEF une somme de 4 000 euros, destinée plus particulièrement à aider les enfants d'Asie victimes du raz de marée du 26 décembre 2004.
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2005.